

Informations de base	
2024/0056(BUD)	Procédure terminée
BUD - Procédure budgétaire	
Budget rectificatif 1/2024: modifications nécessaires du fait la révision du CFP	
Subject	
8.70.54 Budget 2024	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	MUREŞAN Siegfried (EPP)	05/02/2024
		Rapporteur(e) fictif/fictive NEGRESCU Victor (S&D) KELLER Fabienne (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	
Commission pour avis			
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">REGI</div> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">LIBE</div> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	<div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; display: inline-block;">DG de la Commission</div> Commissaire	<div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; display: inline-block;">Budget</div> HAHN Johannes	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
29/02/2024	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2024)0080 	Résumé
19/03/2024	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	07432/2024	
19/03/2024	Adoption du projet du budget par le Conseil		
08/04/2024	Vote en commission		
10/04/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/04/2024	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0174/2024	
25/04/2024	Décision du Parlement	T9-0374/2024	Résumé
25/04/2024	Résultat du vote au parlement		
14/06/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0056(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/14139

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Projet de rapport de la commission	PE759.895	13/03/2024	
Amendements déposés en commission	PE759.975	25/03/2024	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A9-0174/2024	10/04/2024	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T9-0374/2024	25/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	07432/2024	19/03/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2024)0080 	29/02/2024	Résumé

Acte final

Budget 2024/1430

JO OJ L 05.06.2024

Résumé

Rectificatif à l'acte final 32024B1430R(01)

JO OJ L 14.06.2024

Budget rectificatif 1/2024: modifications nécessaires du fait la révision du CFP

2024/0056(BUD) - 29/02/2024 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif 1/2024 (PBR 1/2024) reflétant l'impact de la révision du cadre financier pluriannuel (CFP) sur l'exercice 2024.

CONTENU : le projet de budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2024 a pour objet d'introduire les modifications nécessaires au budget 2024 découlant de la révision du cadre financier pluriannuel.

La révision du règlement CFP s'applique rétroactivement à compter du 1er janvier 2024 et comprend notamment des modifications des plafonds du CFP.

Afin de refléter l'impact de la révision du CFP sur l'exercice 2024, le PBR 1 couvre les éléments suivants :

Facilité pour l'Ukraine

Le règlement révisé sur le cadre financier pluriannuel crée un nouvel instrument spécial - la réserve pour l'Ukraine - pour la période 2024-2027 dans le seul but de financer la nouvelle facilité pour l'Ukraine. Cette dernière vise à soutenir les efforts de l'Ukraine pour maintenir la stabilité macro-financière, soutenir la reconstruction et moderniser le pays tout en mettant en œuvre des réformes clés sur la voie de l'adhésion à l'UE.

La Commission propose d'apporter les ajustements nécessaires à la nomenclature budgétaire et aux commentaires budgétaires et propose de mobiliser la facilité pour l'Ukraine dans ce PBR. Cela implique la création de huit nouvelles lignes budgétaires. Il est proposé de mobiliser un montant de 4.767,5 millions d'euros en crédits d'engagement et de 3.754,8 millions d'euros en crédits de paiement.

Fonds européen de défense (FED) au sein de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP)

Afin de renforcer la capacité d'investissement dans le domaine de la défense, ce qui contribuera aux objectifs de la STEP, la révision du cadre financier pluriannuel prévoit notamment une augmentation de 1,5 milliard d'EUR pour la période restante du CFP.

Afin de renforcer la capacité d'investissement dans la défense contribuant aux objectifs de la STEP, la révision du cadre financier pluriannuel prévoit une augmentation de 1,5 milliard d'euros pour le reste du CFP; en 2024, il est proposé d'accroître les crédits d'engagement de 376 millions d'EUR, à répartir entre les deux volets du programme (à savoir la recherche en matière de défense et le développement des capacités).

Réserve de solidarité européenne et réserve d'aide d'urgence

À la suite de la révision du cadre financier pluriannuel, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence a été scindée en deux instruments distincts, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024:

- la **réserve de solidarité européenne**, dotée d'un montant annuel de 1.016 millions d'euros (aux prix de 2018, correspondant à 1.144,2 millions d'euros aux prix de 2024) pour l'aide visant à répondre aux situations d'urgence couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE);
- la **réserve pour aides d'urgence**, dotée d'un montant annuel de 508 millions d'euros (aux prix de 2018, correspondant à 572,1 millions d'euros aux prix de 2024) pour des réponses rapides à des besoins d'urgence spécifiques au sein de l'Union ou dans des pays tiers.

Facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux

La révision du cadre financier pluriannuel prévoit notamment d'allouer des fonds supplémentaires en faveur des Balkans occidentaux, qui seront exécutés par l'intermédiaire de la nouvelle facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux.

La Commission propose d'apporter les ajustements nécessaires à la nomenclature budgétaire, aux commentaires budgétaires et au niveau des crédits dans ce PBR 1. Trois nouvelles lignes budgétaires doivent être créées.

En outre, il est proposé d'inclure et d'allouer un montant de 501 millions d'euros de crédits d'engagement et 23,9 millions d'euros de crédits de paiement en réserve dans l'attente de l'adoption de la base juridique.

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

La révision du CFP prévoit une réduction de l'allocation annuelle du FEM pour la période 2024-2027, qui ne dépassera pas un montant maximal de 30 millions d'euros (aux prix de 2018, ce qui correspond à 33,8 millions d'euros aux prix de 2024). Par conséquent, une réduction des crédits d'engagement en 2024 de 175,7 millions d'euros est proposée.

Législation sur l'intelligence artificielle (Bureau de l'IA)

La Commission propose, dans le PBR n° 1, d'adapter les commentaires budgétaires relatifs aux dépenses d'appui pour le programme pour une Europe numérique afin de permettre le recrutement de personnel et la rémunération de celui-ci à partir de la ligne budgétaire correspondante (02 01 30 01 - Dépenses d'appui pour le programme pour une Europe numérique).

La création du Bureau de l'intelligence artificielle nécessite un ensemble de tâches et de responsabilités plus large que celui initialement prévu. Par conséquent, une augmentation des effectifs, et donc des coûts, est nécessaire pour être en mesure de mener à bien ces tâches.

Financement

Globalement, l'impact net du PBR n°1 sur les dépenses se traduit par une augmentation de **5.833,7 millions d'euros** en crédits d'engagement et de **4.143,6 millions d'euros** en crédits de paiement.

Budget rectificatif 1/2024: modifications nécessaires du fait la révision du CFP

2024/0056(BUD) - 05/06/2024 - Acte final

OBJECTIF : adoption du budget rectificatif (BR) n° 1 au budget 2024 qui reflète l'impact de la révision du cadre financier pluriannuel (CFP) sur l'exercice 2024.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2024/1430 du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2024.

CONTENU : le budget rectificatif n° 1 au budget 2024 vise à inclure dans le budget 2024 les changements nécessaires découlant de la révision du CFP récemment convenue. Il augmente les dépenses de **5,83 milliards d'euros** en crédits d'engagement et de **4,14 milliards d'euros** en crédits de paiement.

Ce budget modifié permettra à l'Union de continuer à mettre en œuvre cette année ses priorités communes, pour le bénéfice des citoyens européens et au-delà. En particulier, il renforcera le soutien à l'Ukraine, stimulera les investissements dans les technologies critiques et la défense et fournira des ressources supplémentaires pour soutenir les partenaires des Balkans occidentaux.

Avec l'adoption de ce projet de budget rectificatif, le budget de l'Union 2024 sera plus adapté à ses objectifs, plus flexible et mieux équipé pour relever les défis auxquels l'Union est confrontée.

Cette modification du budget annuel de l'UE pour 2024 couvre les éléments suivants :

- le renforcement de la **facilité pour l'Ukraine** et mobilisation de la réserve pour l'Ukraine, pour un montant de 4,8 milliards d'euros;

- le renforcement du **Fonds européen de défense** dans le cadre de la Plateforme Technologies Stratégiques pour l'Europe (STEP), à hauteur de 376 millions d'euros;
- le renforcement de la **Réserve européenne de solidarité et de la Réserve d'aide d'urgence** (ancienne Réserve de solidarité et d'aide d'urgence), à hauteur de 365 millions d'euros;
- le renforcement de la **facilité de réforme et de croissance pour les Balkans occidentaux**, à hauteur de 501 millions d'euros;
- l'adaptation de la réserve du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés aux besoins réels de ces dernières années.

Budget rectificatif 1/2024: modifications nécessaires du fait la révision du CFP

2024/0056(BUD) - 25/04/2024 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 465 voix pour, 53 contre et 16 abstentions, une résolution sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2024 de l'Union européenne pour l'exercice 2024 - Modifications du budget 2024 nécessaires en raison de la révision du CFP.

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2024.

Révision du CFP

Le projet de budget rectificatif n° 1/2024 vise à inclure dans le budget 2024 les changements nécessaires découlant de la révision du CFP récemment convenue. Il augmente les dépenses de **5.833,7 millions d'euros** en crédits d'engagement et de **4.143,6 millions d'euros** en crédits de paiement.

Avec l'adoption de ce projet de budget rectificatif, le budget de l'Union pour 2024 sera mieux adapté, plus souple et mieux équipé pour relever les défis auxquels l'Union est confrontée.

Réserve pour l'Ukraine

Le Parlement a accueilli favorablement la proposition de mobiliser **4,8 milliards d'euros** de la réserve pour l'Ukraine nouvellement créée afin de pouvoir assurer le versement de subventions à l'Ukraine. L'octroi de prêts ne nécessite pas de budget rectificatif et l'Union apporte déjà une aide aux autorités ukrainiennes afin qu'elles puissent maintenir des services essentiels. L'aide financière sous forme de subventions et de prêts accordée au titre de la facilité pour l'Ukraine contribuera à maintenir le fonctionnement de l'État et des services essentiels, tout en soutenant l'Ukraine sur la voie de la reconstruction, du redressement, de la réforme et de l'adhésion à l'Union.

Fonds européen de défense

La résolution se félicite du renforcement de **376 millions d'euros** du Fonds européen de la défense (FED) en 2024, résultant du règlement relatif à la plateforme technologique stratégique pour l'Europe (STEP). Elle note que, contrairement à la fiche financière législative annexée à la proposition STEP, la Commission estime désormais qu'aucun crédit de paiement supplémentaire n'est nécessaire en 2024.

Le 5 mars 2024, la Commission a présenté une proposition visant à créer un **nouveau programme de défense** - le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense - pour la période 2025-2027, qui prévoit le virement de 1,5 milliard d'euros du FED, soit le montant exact du renforcement du FED convenu dans le cadre de STEP. Le Parlement a insisté pour que les moyens supplémentaires affectés au FED pour le reste de la période couverte par le CFP soient utilisés en faveur des objectifs de STEP, conformément à l'accord trouvé par les collégislateurs.

Balkans occidentaux

La résolution salue les **500 millions d'euros supplémentaires** en faveur des Balkans occidentaux qui ont été placés en réserve dans l'attente de l'adoption de la proposition de règlement établissant la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux. Le Parlement entend, avec le Conseil, réexaminer la nomenclature dans le cadre de la procédure budgétaire 2025, de sorte à exercer le contrôle politique et budgétaire qui s'impose.

Réserve d'aide d'urgence

L'Union sera mieux à même de répondre aux crises grâce à l'augmentation du financement pour les catastrophes naturelles et autres urgences prévue dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024. Ce projet de budget rectificatif crée de nouvelles lignes conformément à la décision de scinder la réserve de solidarité et d'aide d'urgence **en deux parties** - la réserve de solidarité européenne, destinée aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique dans l'Union et les pays candidats, et la réserve d'aide d'urgence, destinée à réagir rapidement aux urgences au sein de l'Union et en dehors de celle-ci. Cette nouvelle architecture facilitera la gestion des fonds.

Aide humanitaire

Rappelant que l'aide humanitaire à l'Ukraine n'est pas couverte par la facilité pour l'Ukraine, le Parlement a invité la Commission à suivre de près les besoins en matière d'aide humanitaire et à proposer à l'autorité budgétaire, en temps utile, toute mesure nécessaire. À cet égard, l'instrument de flexibilité a été renforcé d'environ 500 millions d'euros pour 2024 dans le cadre de la révision du CFP.

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

Le Parlement note que la dotation 2024 du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour les travailleurs déplacés (FEM) est réduite à 33,8 millions d'euros, conformément au règlement CFP révisé. Il demande que la Commission suive la mise en œuvre du FEM et que l'ensemble des institutions adoptent toutes les mesures nécessaires pour garantir que toutes les demandes justifiées de mobilisation du FEM puissent être satisfaites.

Loi sur l'intelligence artificielle (bureau de l'IA)

Les députés ont pris note des modifications apportées aux commentaires budgétaires afin de permettre au programme «Europe numérique» de financer les coûts de recrutement d'agents contractuels pour le bureau de l'intelligence artificielle créé en vertu de la loi sur l'intelligence artificielle récemment adoptée. Ils ont souligné que cette manière d'assurer le financement des coûts de personnel du nouveau bureau ne peut être qu'une solution provisoire et ne constitue pas un précédent, et qu'une solution structurelle à long terme devra être trouvée dans le cadre de la rubrique 7 après l'actuel CFP.